



Séance du 12 avril 2021

Direction Générale

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Au cours de sa séance, le CONSEIL MUNICIPAL a :

- DCM-2021-022 Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2020 relatif aux Budgets Principal Ville et Annexes Parkings, Chauffage Urbain, Unités de Production et Vente d'Électricité, Maison de Santé, Résidence des Tanneurs, Abattoir.
- DCM-2021-023 Approuvé le compte de gestion 2020 relatif aux Budgets Principal Ville, Annexes Parkings, Chauffage Urbain, Unités de Production et Vente d'Électricité, Abattoir, Maison de Santé, Résidence des Tanneurs et déclaré que ce document n'appelle aucune remarque ou réserve particulière.
- DCM-2021-024 Décidé d'affecter les résultats de fonctionnement ou d'exploitation dégagés à la clôture de l'exercice 2020 pour les budgets principal Ville et annexes Eau, Parkings, Chauffage urbain, Unités de production et vente d'électricité, Maison de Santé, Résidence des Tanneurs et Abattoir.
- DCM-2021-025 Accepté l'adhésion de la Commune au CAUE du Jura pour un montant annuel de cotisation de 300 €.
- DCM-2021-026 Confirmé les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, autorisé l'adhésion de la Ville en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés, autorisé le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Ville de Lons-le-Saunier et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, donné mandat au Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux contrats concernés auprès des gestionnaires de réseaux.
- DCM-2021-027 Décidé le reversement à l'Association Maison Commune de la somme de 10 129,02 € perçue par la Ville pour le fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants Parents.

- DCM-2021-028 Décidé d'approuver la convention de mandat relatif à la sélection d'un organisme d'assurance pour la conclusion de conventions de participation du risque prévoyance.
- DCM-2021-029 Constaté la désaffectation de la parcelle cadastrée AR 585 car cette parcelle n'est plus affectée au domaine public, prononcé le déclassement de la parcelle cadastrée AR 585 du domaine public communal pour la faire rentrer dans le domaine privé communal, décidé la cession au profit de Monsieur Thomas Albert Germain BERTHOD, et Madame Louise Lucienne Annie CRETIN, demeurant ensemble 8 avenue Camille Prost 39000 LONS-LE-SAUNIER (acquéreurs de la parcelle cadastrée section AR numéros 30 et 583) de la pleine propriété de la parcelle cadastrée AR 585 moyennant le prix d'un euro (soit en chiffre 1€), et autorisé le Maire à vendre ladite parcelle à Monsieur Thomas Albert Germain BERTHOD, et Madame Louise Lucienne Annie CRETIN, aux charges et conditions susvisées, et sous celles ordinaires et de droit, et en conséquence à signer l'acte authentique de vente à recevoir, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire et à faire tout ce qui sera utile et nécessaire pour parvenir à la vente de ladite parcelle.
- DCM-2021-030 Décidé la cession des parcelles cadastrées AH 728 Pb et AH 627 d'une surface totale de 956 m² pour un prix de 57 360 € (cinquante sept mille trois cent soixante Euros) au profit de M. et Mme Saadaoui résidant au 3 rue des Acacias à Poligny, précisé que les frais liés à l'établissement de l'acte seront à la charge de l'acquéreur et autorisé le Maire à vendre les dites parcelles à M. et Mme Saadaoui, ou toute autre personne morale qui s'y substituerait aux charges et conditions susvisées, et sous celles ordinaires et de droit, et en conséquence à signer l'acte authentique de vente à recevoir, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire et à faire tout ce qui sera utile et nécessaire pour parvenir à la vente des dites parcelles.
- DCM-2021-031 Décidé la cession de la parcelle cadastrée AY 370 b sise rue du Colonel de Casteljou à Lons-le-Saunier, d'une surface de 3 324 m² pour un prix total de 85 000 € (quatre vingt cinq mille Euros) au profit de l'Association Saint Michel le Haut située Place de la Barbarine à Salins-les-Bains, précisé que les frais liés à l'établissement de l'acte seront à la charge de l'acquéreur et autorisé le Maire à vendre ladite parcelle à l'Association Saint Michel le Haut ou toute autre personne morale qui s'y substituerait aux charges et conditions susvisées, et sous celles ordinaires et de droit, et en conséquence à signer l'acte authentique de vente à recevoir, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire et à faire tout ce qui sera utile et nécessaire pour parvenir à la vente de ladite parcelle.
- DCM-2021-032 De prendre acte des modalités de concertation modifiées pour faire face au contexte sanitaire national.
- DCM-2021-033 Décidé la transformation d'un poste fonctionnel de Directeur/rice des Services Techniques en un poste fonctionnel de Directeur/rice Général/e Adjoint/e (catégorie A).

- DCM-2021-034 Décidé de fixer les tarifs pour la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure de l'année 2022 comme indiqué ci-dessous :
- Enseignes :
- Superficie inférieure ou égale à 7 m² : Exonération de droit commun
 Superficie supérieure à 7 m² et inférieure ou égale à 12 m² : 16,20 € / m²
 Superficie supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 50 m² : 32,40€ / m²
 Superficie supérieure à 50 m² : 64,80 € / m²
- Dispositifs publicitaires et pré-enseignes :
- Supports non numériques :
 Superficie inférieure ou égale à 50 m² : 16,20 € / m²
 Superficie supérieure à 50 m² : 32,40 € / m²
- Supports numériques :
 Superficie inférieure ou égale à 50 m² : 48,60 € / m²
 Superficie supérieure à 50 m² : 97,20 € / m²
- DCM-2021-035 Approuvé la Décision Modificative n°1 - Budget principal.
- DCM-2021-036 Approuvé la Décision Modificative n°1 - Budget annexe Parkings.
- DCM-2021-037 Approuvé la Décision Modificative - Budget annexe Abattoir.
- DCM-2021-038 Approuvé la Décision Modificative n°1 - Budget annexe Résidence des Tanneurs.
- DCM-2021-039 Approuvé la Décision Modificative n°1 - Budget annexe Maison de Santé.
- DCM-2021-040 Approuvé la Décision Modificative n°1 - Budget annexe Unités de Production et Vente d'Electricité.
- DCM-2021-041 Approuvé la Décision modificative n°1 - Budget annexe Chauffage Urbain.
- DCM-2021-042 Autorisé Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- DCM-2021-043 Décidé d'appliquer les taux suivants pour 2021 :
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 49,19 %
 dont, au titre de la part communale : 24,83 %
 dont, au titre de l'ancienne part départementale transférée à la commune : 24,36 %

- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 40,07 %

De prendre acte du gel, jusqu'à l'année 2022 incluse, des taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et de la taxe d'habitation sur les logements vacants, à un niveau de 14,27 % et de chargé les Services Fiscaux de faire procéder au recouvrement des sommes dues par les assujettis à ces diverses taxes foncières.

- DCM-2021-044 Décidé d'attribuer à l'association Peacock Event une subvention exceptionnelle de 4500 €, afin de soutenir son projet de concert électro le 30 octobre 2021.
- DCM-2021-045 Décidé d'attribuer à l'association « Le Ô des Mots » une subvention exceptionnelle de 4000 €, au titre de son projet « Viens Voir ».
- DCM-2021-046 Décidé d'attribuer à la Compagnie « 24 Carats » une subvention exceptionnelle de 2 500 €, afin de soutenir ses actions de création, diffusion et médiation menées sur la ville de Lons-le-Saunier au cours de l'année 2021.
- DCM-2021-047 Décidé d'accepter le don des objets découverts dans trois tumulus de la forêt des Moidons, fait par l'Office National des Forêt, en vue de son affectation aux collections publiques du Musée d'Archéologie du Jura, Musée de France et de fixé la valeur d'inventaire de ces objets à 22 350 €.
- DCM-2021-048 Approuvé le partenariat culturel entre le musée de Lons-le-Saunier et les musées d'Arbois ainsi que la convention.
- DCM-2021-049 Approuvé l'adhésion de la Ville de Lons-le-Saunier à l'association LAM.

Lons-le-Saunier, le

13 AVR. 2021

Le Maire,

Jean-Yves RAVIER

